



Published on *L'atelier Canson* (<https://www.lateliercanson.com>)

[Accueil](#) > [Exposer ses ?uvres](#)

[Retour à la liste d'articles](#) ^[1]

Exposer ses ?uvres



[Notions de base](#) ^[5]

Notez cet article

Give Exposer ses ?uvre ?
4/5

Taux

Toute démarche artistique implique, à plus ou moins long terme, d'aller à la rencontre des autres : professionnels, amateurs d'art et, surtout, grand public. Le moyen : exposer !



Pourquoi ?

- Vous pratiquez l'aquarelle, l'huile ou même la calligraphie pour votre plaisir et souhaitez recevoir des avis objectifs, voire vendre quelques créations.

- Vous êtes professionnel, ou en passe de le devenir. Il vous faut vous faire connaître, obtenir que l'on parle de vous? et, bien sûr, commercialiser vos ?uvres.

Où exposer ?

- **Les galeries virtuelles sur Internet** : elles se développent à grande vitesse. Par leur intermédiaire, vous exposez des photos de vos productions et vendez les originaux (avec paiement sécurisé). Durée, présence en page d'accueil, création d'un site personnel : tout est possible, moyennant finance. Ces sites vous demanderont un abonnement (30 à 50 € par an en moyenne), un droit d'accrochage (1 à 5 € par ?uvre proposée) ou en percevant un pourcentage modique (10 à 15 %) sur vos ventes.

Le plus :

une bonne formule pour exposer à moindre coût et toucher un large public. Certaines galeries virtuelles se doublent d'un espace d'exposition réel.

- **Les galeries** : elles exposent gratuitement vos ?uvres et prennent en charge l'ensemble des frais inhérents à l'organisation et à la promotion de l'événement (invitations, catalogue, scénographie, vernissage, etc.). En contrepartie, elles perçoivent environ 50 % du montant des ventes. Au terme de l'exposition, certaines galeries acceptent de conserver quelques ?uvres en dépôt-vente pendant un an.
- **Les musées municipaux, associatifs ou privés** : ils accueillent nombre d'expositions temporaires. Aucune vente ne peut être organisée dans ce cadre, mais il est possible de convenir d'un lieu séparé pour les transactions.
- **Les lieux intermédiaires** : cette tendance, qui consiste à présenter des ?uvres à un public présent pour une autre raison, a le vent en poupe ! Châteaux, abbayes, offices de tourisme, sièges d'entreprises et même restaurants reçoivent des artistes. Certaines institutions vous demanderont un pourcentage sur les ventes, d'autres vous accueilleront gratuitement. Les offices de tourisme, par exemple, exposent volontiers les artistes flattant le patrimoine local.
- **Les foires et salons** : moyennant la location d'un espace, un droit d'accrochage ou encore un pourcentage sur les recettes, l'artiste bénéficie de la promotion assurée par l'organisateur. Celui-ci se réserve le droit de choisir, parmi les candidatures, celles qu'il souhaite retenir.

- **Les journées portes ouvertes** : de nombreuses communes ou associations organisent des journées dédiées à l'art et à l'artisanat. L'exposition se déroule soit sur la voie publique (moyennant la location d'un espace au mètre linéaire, pour quelques euros), soit dans les jardins de riverains volontaires.

Et aussi? Les centres d'art contemporain (dont l'objectif est de promouvoir les tendances artistiques), les lieux alternatifs (mêlant expositions et « happenings » réalisés par des plasticiens, danseurs?), les expositions privées, le temps d'une soirée, dans l'appartement d'une connaissance ou d'un amateur d'art ; etc.



Comment procéder ?

- **Étape 1, recherchez un lieu** : identifiez les espaces disponibles dans votre ville, consultez sur Internet les agendas des manifestations ou les annuaires regroupant les lieux d'exposition.
- **Étape 2, vérifiez que vous lui correspondez** : de nombreuses galeries privilégient le style qui a fait leur réputation? et qui plaira à leurs habitués.
- **Étape 3, préparez votre dossier** : téléphonez ou consultez le site Internet de l'endroit retenu pour connaître la liste des pièces à fournir (CV, photos d'œuvres, coupures de presse, etc.). Vous pouvez démarcher directement les restaurants et autres bars, muni d'un book.

Astuce : Soyez visible? sur la toile

Un site ou un blog vous servira de carte de visite pour rechercher un lieu, vous permettra de montrer vos ?uvres, de communiquer avec vos visiteurs, de recueillir des avis, voire de susciter le débat. C'est votre première exposition personnelle !

A lire aussi

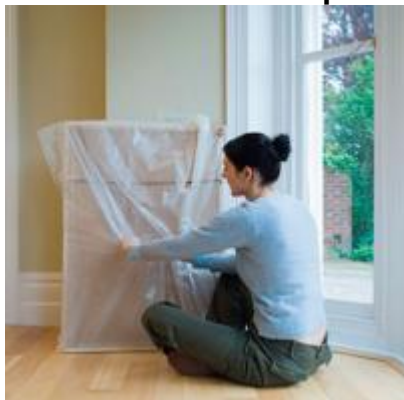
Vendre ses ?uvres



Céder une ?uvre pour la première fois est un moment important, qui soulève nombre d'interrogations. Prix, statut et fiscalité des revenus obéissent à des règles précises.

[DÉCOUVRIR](#) [6]

Choisir son matériel pour exposer ses ?uvres



Exposer signifie à la fois déplacer ses ?uvres sans les endommager et les présenter au public dans des conditions optimales. Coup de projecteur sur le matériel nécessaire pour protéger vos ?uvres.

[DÉCOUVRIR](#) [7]

Liens

[1] <https://www.lateliercanson.com/techniques/exposer-et-vendre>

[2] [//twitter.com/share?url=https://www.lateliercanson.com/printpdf/261&text=Exposer ses ?uvres](https://twitter.com/share?url=https://www.lateliercanson.com/printpdf/261&text=Exposer%20ses%20?uvres)
<https://www.lateliercanson.com/printpdf/261> via @CansonPaper

[3] <https://www.lateliercanson.com/printpdf/261>

[4] <https://www.lateliercanson.com/print/261>

[5] <https://www.lateliercanson.com/type-darticle/notions-de-base>

[6] <https://www.lateliercanson.com/vendre-ses-oeuvres>

[7] <https://www.lateliercanson.com/choisir-son-materiel-pour-exposer-ses-oeuvres>